
AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 644

RÈGLEMENT NUMÉRO 644 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR, M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, JEANNOT LEPAGE, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord :

QUE l'avis de présentation du règlement a été donné lors d'une séance tenue le 16 mars 2026;


QUE le projet de règlement 645 a été adopté lors d'une séance tenue le 16 mars 2026;

QUE ce conseil a adopté ce 20^e jour d'avril 2026, le règlement numéro 644 « **RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX** »;

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 644 au bureau de la Municipalité sis au 88, rue Principale Nord, à Sacré-Cœur.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sacré-Cœur, ce 21^e jour d'avril 2026.



JEANNOT LEPAGE, directeur général et greffier-trésorier

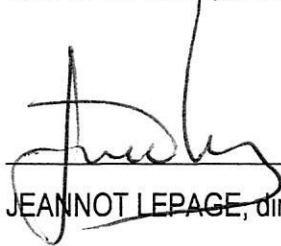
CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 644

RÈGLEMENT NUMÉRO 644 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

Je soussigné, Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau de poste municipal et à l'édifice municipal, le 21 avril, entre 8h30 et 16h30.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 21^E JOUR D'AVRIL 2026.



JEANNOT LEPAGE, directeur général et greffier-trésorier